

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

|  |   |   |
|--|---|---|
| Date de réception<br><b>26/01/2014</b> | Cadre réservé à l'administration<br>Dossier complet le<br><b>28/01/2014</b> | N° d'enregistrement<br><b>F05214 p 0009</b> |
|--|---|---|

#### 1. Intitulé du projet

Création de serres multichapelles au lieu dit le Chêne

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique           |
|---------------------------------|--|
| 36°                             | Création de 1 lot de serres multichapelles sur une surface de 38335 m <sup>2</sup> . |

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Création de serres multichapelles en matière plastique. Le lot sera constitué de 24 chapelles.  
La présentation du projet est réalisée à travers l'annexe n°4.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif premier est le développement économique du Groupement d'Exploitations Agricoles en Commun PRIMVAL. La mise en place de ce type de culture permet une croissance plus rapide des plants par l'augmentation des températures à l'intérieur des serres. Les structures permettent aussi à l'exploitant de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants. Les doses sont apportées au plus près des plantes et en quantité adaptée.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de conception est réalisée par une équipe pluridisciplinaire d'architectes et bureau d'études techniques spécialisés:

- cabinet d'architectes Atelier 14 (permis de construire au titre de d'urbanisme)
- cabinet cadegeau (dossier loi sur l'eau / formulaire d'évaluation simplifiée des incidences natura 2000 / et demande cas par cas d'étude d'impact)

Les travaux seront réalisés par l'entreprise serres JRC.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation les travaux sont d'origines agricoles. L'entreprise PRIMVAL pratique des cultures maraîchères en plein champ et sous serres.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire suivant le code de l'urbanisme déposé le 22 novembre 2013.  
Dossier de déclaration loi sur l'eau suivant le code de l'environnement, annexé du formulaire d'évaluation simplifié d'incidences natura 2000, en cour de réalisation.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire suivant l'article R431-16 du code de l'urbanisme

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques         | Valeur                |
|------------------------------------|-----------------------|
| Lots de serres multichapelles      | 1 lot                 |
| Nombre de Chapelles plastiques     | 24 Chapelles          |
| Surface des serres multi-chapelles | 38 335 m <sup>2</sup> |

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu dit le Chêne  
44450 La Chapelle-basse-Mer

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 47 ° 16 ' 25 " 00    Lat. 01 ° 21 ' 44 " 00

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Cultures maraîchères en plein champ

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan d'Occupation des Sols modifié en 2008 est actuellement appliqué. Le projet se situe en zone NCI du POS (se référer à l'extrait du POS et au règlement annexés). Plan local d'urbanisme est en cour de réalisation (2014) mais pas applicable. Il fait l'objet une évaluation environnementale notamment l'étude des zones humides. L'extrait de l'étude des zones humides annexés montre que le projet n'est pas concerné par ce zonage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| en zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé dans la zone humide d'importance majeure de la Loire |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de zone humide recensée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Et pas de zone humide détectée suivant l'arrêté de 2009 portant sur la délimitation des zone humides.  |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune est concernée par un Plan de prévision des risques naturels d'inondation : PPRI de la Loire Amont ( approuvé en 2001). La construction de serres est accepté par le règlement et les travaux d'entraînent pas de modification de la zone inondable. |
| dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| dans un site inscrit ou classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| d'un site Natura 2000 ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé à 2200 mètres du Site d'importance Communautaire SIC FR5200622 et de la Zone de Protection Spéciale ZPS 5212002 de la Vallée de la Loire.  |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>             | engendre-t-il des prélèvements d'eau ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                               | est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Milieu naturel</b>         | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone aménagée ne présente pas d'espace boisé classé (art L.130 du Code de l'Urbanisme) ou d'éléments de paysage à préserver (art L.123.1.7 du Code de l'Urbanisme).<br><br>Le site d'étude n'est pas concerné par un biotope remarquable. Il ne présente pas d'intérêt écologique particulier. Il n'abrite pas d'espèces faunistiques ou floristiques rares et/ou protégées en application de l'article L. 411-1 à 7 du code de l'environnement. |
|                               | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne présente pas de sensibilité particulière au niveau environnemental, et de biotope et biocénose remarquable. Il est en dehors des sites natura 2000 situé à 2200 mètres au nord-ouest du projet.  |
|                               |   |                          |                                     |   |

Parcelle située sur une parcelle agricole maraichère

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?



Est-il concerné par des risques technologiques ?



**Risques et nuisances**

Est-il concerné par des risques naturels ?



Les risques majeurs pouvant être rencontrés sur la commune sont :  
 - Séisme (aléa 3 sismique modéré)  
 - Inondation  
 De 1982 à 1999 deux arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été recensés. Ils concernent les inondations, coulée de boue, et mouvements de terrain

Engendre-t-il des risques sanitaires ?



Est-il concerné par des risques sanitaires ?



**Commodités de voisinage**

Est-il source de bruit ?



Est-il concerné par des nuisances sonores ?



La phase de réalisation des travaux occasionnera du bruit lié aux engins de chantier.  
 Ce sont des nuisances temporaires et de faible intensité. Les périodes de fonctionnement s'échelonnent le jour, hors des périodes de congés habituels (août).  
 Les réglementations sonores doivent être respectées.

Engendre-t-il des odeurs ?



Est-il concerné par des nuisances olfactives ?



Engendre-t-il des vibrations ?



Est-il concerné par des vibrations ?



Le terrassement sera réalisé à l'aide d'engins de chantiers type pelle à chenille.  
 Aucun tir de mine n'est réalisé dans le cadre des travaux

|   |  |                                     |                                     |  |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|   | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Est-il concerné par des émissions lumineuses ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Pollutions</b>                             | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un dossier "loi sur l'eau" suivant les articles L214.1 à 11 et R214.1 à 60 du code de l'environnement est actuellement en cour de réalisation.<br>Les rejets concernent des eaux pluviales de ruissellement sur les serres. Les flux d'eaux pluviales sont régulés dans un bassin de rétention situé à l'est du projet. Ensuite elles sont rejetées après traitement dans un fossé situé au sud (se référer à l'annexe 3). |
|   | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le chantier de viabilisation produira des déchets qui seront éliminés suivant leur classement (Déchet Inerte, Déchet Inerte Banal, et Déchet Dangereux).   |
| <b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'activité maraîchère en plein champ est remplacée par des cultures sous serres.   |



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de son développement économique, le GAEC PRIMVAL souhaite mettre en place un lot de serres sur une surface globale couverte de 38335 m<sup>2</sup>. Cette production remplace les cultures maraîchères en plein champ situées sur le projet. L'objectif est de permettre une croissance plus rapide des végétaux et de diminuer les apports d'eau, de fertilisants, et d'intrants.

Le projet a fait appel à un collège de cabinet d'études spécialisés afin d'intégrer les préoccupations liées aux aménagements et à l'environnement. Un permis de construire a été déposé le 22 novembre 2013 et un dossier loi sur l'eau complété du formulaire d'évaluation simplifié natura 2000 sont en cour d'élaboration. Le site ne présente pas de sensibilité environnementale particulière et se localise dans le contexte paysager global du lieu dit (présence de serres et cultures maraîchères existantes). Il ne présente pas de richesse écologique particulière et les zones naturelles de biodiversités alentours seront préservées (exemple de la Boire des Clos à l'ouest).

Le projet est localisé à 2200 mètres des sites natura 2000 de la Vallée de la Loire. Les nuisances sonores et vibrations proviendront principalement de la phase travaux (engins de chantiers). Les rejets hydrauliques seront traités dans un bassin de rétention en eau. Aucune habitation n'a été recensée dans un périmètre de 100 mètres autour du projet. Le projet de serres n'aura pas d'impact significatif sur le milieu naturel et les personnes tiers avoisinantes.

## 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |  |                                     |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1     | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | <b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
|       |

## F. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Chapelle-Basse-Mer

le 17 Janvier 2013

Signature

